

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017

SOMMAIRE

- 1) Il y a belle lurette de cela
- 2) CGT contre CGT
- 3) Ils sont 97 % à avoir fait...
- 4) Il faut dépoussiérer l'AN
- 5) Il progresse le mouvement de...
- 6) Ils ne veulent plus marcher...



Diez Gérard La Presse en Revue

I) La marque employeur ne reflète pas ce que vivent les salariés



Certaines entreprises peinent à faire la preuve de leurs engagements en interne. - Shutterstock

Alors que nombre d'entreprises se présentent comme des organisations éthiques et socialement responsables auprès des consommateurs, elles peinent encore à faire la preuve de leurs engagements en interne.

Il y a comme un malentendu. Seuls 14 % des salariés français perçoivent un parfait alignement entre le message véhiculé par leur entreprise au nom de la marque employeur et ce qu'ils vivent au quotidien. Pis, 6 % évoquent même un « total décalage » entre leur vécu et le message diffusé à l'extérieur, à travers la politique RH. Et ailleurs dans le monde, le constat n'est guère plus reluisant, selon la seconde édition d'une étude menée par Weber Shandwick en partenariat avec KCR Research auprès de 2.000 répondants dans 19 pays et divulguée ce mardi 14 novembre. Les collaborateurs qui pointent une forte corrélation entre le discours et les faits ne sont que 6% au Japon et à Hong Kong et 3% à Singapour. Les pays les mieux lotis sont l'Inde, où 33 % des collaborateurs estiment que la communication autour de la marque employeur reflète leur réalité, le Canada (24 %) et les Etats-Unis (21 %). « Au niveau mondial, la marge de progression reste très importante », pointe Arnaud Pochebonne, directeur général de Weber Shandwick France.

De nouvelles contraintes

Alors que la plupart des entreprises entendent se présenter comme des organisations éthiques et socialement responsables auprès des consommateurs, elles peinent encore à faire la preuve de leurs engagements en interne. « Les enjeux de la marque employeur se révèlent pourtant essentiels, dans tous les pays, pour attirer et fidéliser les meilleurs talents. D'où la nécessité d'aligner la communication externe avec la politique RH, en capitalisant sur les bonnes pratiques en matière de formation, de bien-être au travail ou encore de lutte contre les discriminations», remarque Arnaud Pochebonne. Les mauvais scores précédemment cités s'expliquent notamment par les nouvelles contraintes qui pèsent, à l'heure actuelle, sur nombre de salariés : 77 % des sondés français font part de « changements » au sein de leur entreprise. En France, 35 % des répondants évoquent l'introduction d'une nouvelle organisation du travail, 29 % un changement de leadership et 20 % une réorientation stratégique. Au nombre des nouveaux challenges perturbateurs : l'accélération du rythme de transformation (43 %), la difficulté de concilier vie professionnelle et vie personnelle (30 %), le contexte concurrentiel (29 %) ou encore les nouvelles technologies (26 %).

S'interroger sur le fond

Pour plus d'efficacité, la marque employeur doit s'appréhender de façon globale. « L'organisation doit s'interroger à différents niveaux. Le dirigeant incarne-t-il les valeurs revendiquées ? La vision et la stratégie sont-elles clairement édictées ? La culture d'entreprise est-elle suffisamment forte ? Les managers sont-ils en capacité d'accompagner les transformations ? » énumère Arnaud Pochebonne, qui estime que la crise économique a contribué à dégrader le niveau d'engagement et la motivation des salariés. « A l'inverse, une marque employeur plébiscitée en interne impacte

positivement toute la chaîne de valeur, avec des collaborateurs prompts à recommander l'entreprise, aussi bien en matière de produits que de recrutements », conclut Arnaud Pochebonne.

LesEchos.fr

II) Soutenu par la CGT, un salarié de la CGT attaque la direction de la CGT aux prud'hommes

INFO «20 MINUTES» Responsable de la sécurité du siège de la CGT, Marcel Yalala réclame le statut cadre que sa direction lui a promis il y a dix ans...

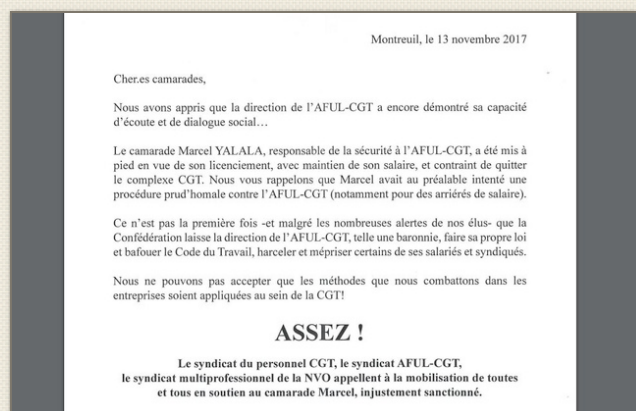
Vincent Vantighem



Photo du siège de la CGT, à Montreuil (Seine-Saint-Denis). — ERIC PIERMONT / AFP

Dans les années 1980, Marcel Yalala a fait ses classes dans l'armée de terre de la République démocratique du Congo. « Autant dire que je sais résister à la pression... », sourit-il. Mardi, c'est donc « sereinement » qu'il a distribué, avec ses camarades, des tracts devant le siège de la CGT à Montreuil (Seine-Saint-Denis) pour dénoncer l'attitude de ce syndicat qui l'emploie depuis 2007.

Responsable sécurité et incendie du siège de la CGT, cet homme de 54 ans a saisi le conseil des prud'hommes de Bobigny le 1er septembre pour être rétabli dans ses droits. « D'après le protocole d'accord, il devrait bénéficier du statut cadre. Ce qui n'est pas le cas. Nous réclamons donc le versement d'arriérés de salaires et d'heures supplémentaires », expliquent Grégory Saint-Michel et Nadja Diaz, ses avocats, à 20 Minutes.



Le tract de soutien à Marcel Yalala distribué mardi 13 novembre. - CGT

Ils m'ont accompagné jusqu'à la sortie du parking

Sauf que la direction de l'AFUL-CGT, l'association qui gère le siège ne l'entend pas de cette oreille. Vendredi dernier, elle a convoqué Marcel Yalala pour lui signifier qu'il était désormais « dispensé d'activité » avec maintien de sa rémunération et qu'une procédure de licenciement était « envisagée » à son encontre.

Pour Martinez, Macron pense que « les Français sont des imbéciles »

« Deux personnes m'ont accompagné à mon bureau pour que je récupère mes affaires puis jusqu'à la sortie du parking pour m'assurer que je quittais bien le siège de la CGT, raconte-il. Je leur ai quand même listé tous les rendez-vous que j'avais à honorer la semaine suivante... »

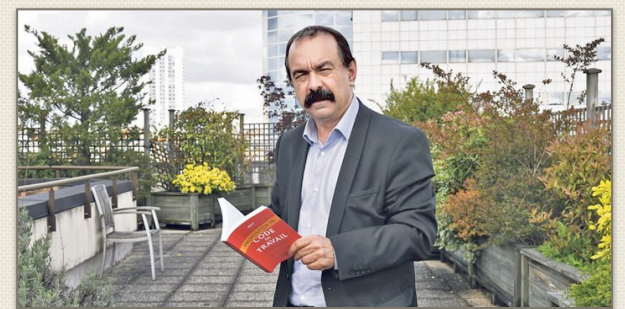
« J'étais d'astreinte sept jours sur sept. »

A la tête d'une équipe de 15 personnes, Marcel Yalala était, jusqu'alors, chargé de toute la sécurité du site dans lequel environ un millier de personnes transitent chaque jour. « A ce titre, j'étais d'astreinte sept jours sur sept, assure-t-il. C'est-à-dire qu'on me demandait de pouvoir me rendre sur le site en une heure en cas de souci à n'importe quel moment, jour et nuit. En dehors des vacances d'été, je ne pouvais même pas aller à la mer le week-end. On m'appelait tout le temps ! »

La CGT dénonçant depuis des années les conditions des salariés soumis aux astreintes, Marcel Yalala en a parlé à sa direction, à plusieurs reprises, persuadé qu'elle lui donnerait raison. « On m'a toujours dit que ma situation allait être revue prochainement, ou après les vacances, ou à la rentrée et je n'ai jamais rien vu venir », souffle le plaignant.

Pas d'accord lors de la première audience aux prud'hommes

Réclamant ce statut de cadre depuis un an, cet ancien responsable de la sécurité du siège de Péchiney s'est donc résolu à saisir les prud'hommes à la rentrée de septembre 2017. Entre les arriérés de salaires liés à la requalification de son statut, aux heures supplémentaires et aux astreintes, il réclame, selon ses avocats, près de 100.000 euros au syndicat dont les responsables n'étaient pas disponibles, ce mercredi, pour répondre aux questions de 20 Minutes à ce propos.



CGT PONTIVY @CGTPONTIVY
Philippe #Martinez opposé à la barémisation des indemnités prud'hommes car le #licenciement

Le 17 octobre, la première audience de conciliation aux prud'hommes n'a permis de déboucher sur aucun accord. Une nouvelle audience sur le fond est donc prévue le 24 mai 2018. Qui sait si les camarades de Marcel Yalala

ne lui manifesteront pas leur soutien à cette occasion ?

20minutes.fr

III) Comment 97% des députés ont fait capoter la loi pour lutter contre l'évasion fiscale

Denis Dupré

Enseignant chercheur en finance et éthique à l'Université de Grenoble

Un rapport parlementaire d'octobre 2015 estimait entre 40 et 60 milliards d'euros les bénéfices des entreprises qui échappent à l'impôt, soit un manque à gagner de 15 milliards d'euros pour les caisses de l'État. "La lutte contre l'évasion fiscale "agressive", c'est-à-dire l'utilisation abusive de mécanismes légaux afin d'échapper à l'impôt, est aujourd'hui une nécessité européenne et mondiale", rapportaient les auteurs, les députés Marc Laffineur (Les Républicains) et Isabelle Bruneau (PS). Ces chiffres sont peut-être même sous-estimés puisqu'en novembre 2015, la Commission européenne a publié que l'évasion fiscale des multinationales coûtait 1000 milliards d'euros par an à l'Europe.

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances Rectificatif 2015, les députés français ont semblé franchir un pas décisif dans cette lutte contre l'évasion fiscale avec l'amendement 340, déposé par Valérie Rabault, Yann Galut, Pascal Cherki et Dominique Potier. Cet amendement prévoyait que les entreprises multinationales rendent publiques chaque année leur chiffre d'affaires, leurs bénéfices, le nombre de leurs filiales et de leurs employés ainsi que le montant des impôts payés et ce, dans chacun des pays étrangers dans lesquels elles sont implantées. Cette transparence permettrait de pouvoir débusquer plus facilement l'évasion fiscale des entreprises pratiquant ce que l'on appelle les prix de transfert pour localiser les bénéfices dans les filiales dans des paradis fiscaux.

Cet amendement 340 a d'abord été adopté en première lecture le 4 décembre. Puis dans la soirée du 15 décembre, vers 1 heure du matin, sur un total de 577 députés, 52 étaient présents pour le vote de deuxième lecture dont le résultat a été en faveur de la transparence.

Or, 40 minutes plus tard, a eu lieu une procédure inhabituelle. L'amendement a été soumis à un second vote. Certains députés sont partis, d'autres arrivés. En tout, 46 présents. 25 députés vont voter contre la transparence fiscale et 21 pour. L'amendement est refusé.

Nous, citoyens, sommes responsables de notre démocratie et nous devons nous poser des questions.

531 députés étaient absents au moment du vote. Notre représentation nationale est-elle fatiguée ? L'organisation des débats et des votes

parlementaires correspond-elle toujours aux principes de notre constitution ?

Nous pouvons demander les raisons de leur comportement à certains de ceux qui étaient présents au parlement cette nuit-là.

Christian Eckert, le ministre du budget, a fait voter l'amendement à 1h du matin. Suite au résultat favorable à la transparence, il a demandé une suspension de séance puis après 40 minutes, il a décidé un second vote. Pourquoi ?

Marc Laffineur, un des auteurs du rapport parlementaire sur l'évasion fiscale... n'a pas voté. Pourquoi ?

Valérie Rabaud qui a déposé l'amendement 340... a voté contre. Pourquoi ?

Sebastien Denaja, député socialiste, a voté pour l'amendement au premier vote puis...contre au second vote. Pourquoi ?

Jean-Louis Dumont, député socialiste, est arrivé après la suspension de séance pour voter... contre l'amendement. Pourquoi ?

Cinq députés socialistes, Marie-Anne Chapdelaine, Jean Launay, Annie Le Houerou, Jacques Valax et Michel Vergnier, qui avaient voté pour la transparence fiscale lors du premier vote sont partis au moment de la suspension de séance et... n'ont pas voté au second vote.

C'est ballot ! Avec leurs 5 voix, le second vote aurait été favorable à la transparence !

A qui profite donc l'avortement de cet amendement ? Pas à l'équilibre des finances de notre pays, ni à la transparence pour la justice fiscale...

3 jours plus tard, le 18 décembre, au sein de cette même assemblée nationale, son vice-président Denis Baupin, signait un communiqué de presse "Réduire l'empreinte carbone des investisseurs passe par la transparence". La transparence redevenait essentielle pour sauver le climat alors que la présence au vote de seulement 5 parmi les 11 députés absents du groupe écologiste aurait permis de faire basculer le vote pour la transparence.

Ne pas venir soutenir l'amendement 340, laisser manœuvrer le ministre pour modifier le vote parlementaire, c'est défendre le fait qu'extrême libéralisme et intérêt collectif peuvent vivre en parfaite harmonie, que l'accord écologique mondial COP21 est parfaitement compatible avec des entreprises non transparentes, ne payant plus d'impôts et mettant en procès les états dans des procédures opaques comme va le permettre le traité économique transatlantique TAFTA.

Au second vote, 21 députés dont 13 socialistes ont voté pour la transparence fiscale: Laurence Abeille, Éric Alauzet, Danielle Auroi, Denis Baupin, Sergio Coronado, Paul Molac, Eva Sas, Philippe Noguès et Ibrahim Aboubacar, Kheira Bouziane-Laroussi, Isabelle Bruneau, Fanélie Carrey-Conte, Pascal Cherki, Catherine Coutelle, Yves Daniel, Yann Galut, Chantal Guittet, Audrey Linkenheld, Christian Paul, Dominique Potier et Suzanne Tallard.

25 députés dont 20 socialistes ont voté contre la transparence: Gilles Carrez, Marie-Christine Dalloz, Véronique Louwagie, Frédéric Reiss, Charles de Courson et Frédéric Barbier, Jean-Marie Beffara, Jean-Claude Buisine, Christophe Caresche, Pascal Deguilhem, Sébastien Denaja, Jean-Louis Dumont, Jean-Louis Gagnaire, Joëlle Huillier, Bernadette Laclais, Jean-Yves Le Bouillonnet, Viviane Le Dissez, Bruno Le Roux, Victorin Lurel, Frédérique Massat, Christine Pires Beaune, François Pupponi, Valérie Rabault, Pascal Terrasse, Jean-Jacques Urvoas.

531 avaient sans doute mieux à faire.

C'est aux citoyens qu'il revient de rappeler aux députés de remplir leur devoir d'élu.

N'hésitez pas à féliciter les élus courageux et interpeller les autres en obtenant leurs mails sur le site de l'assemblée nationale.

Il y a 2500 ans, Périclès avait prévenu les athéniens du risque d'effondrement de la cité et de la démocratie et leur avait dit: "Il faut choisir : se reposer ou être libre".

Souhaitons à nos députés une bonne année 2016. Qu'ils ne se reposent pas comme en 2015 pour que nous puissions espérer préserver notre liberté.

Un nouvel amendement, reprenant les principes de l'amendement 340, va être déposé dans le cadre de la loi Sapin II. Pour qu'il passe, il faut faire pression sur les députés (voir le site Stop Évasion Fiscale) et signer massivement la pétition pour faire passer une loi pour lutter contre l'évasion fiscale

Actualisé 05/10/2016



IV) L'Assemblée nationale n'est-elle pas trop figée dans le temps ?



Guillaume Gouffier-Cha
Député du Val-de-Marne

Nous devons faire évoluer l'Assemblée nationale, l'ouvrir sur le monde et la société, la plonger dans les débats qui animent notre société. Nous devons la moderniser et lui donner les outils capables de répondre à ces objectifs. Le député du Val-de-Marne Guillaume Gouffier-Cha fait ses propositions pour l'Assemblée de demain.

Nous entrons, nous apprenons à nous repérer dans le dédale des couloirs et des salles. La première sensation est l'émerveillement, le sentiment d'être dans le cœur de notre démocratie, dans un lieu chargé d'histoire. Là, nous commençons à sentir le poids de la responsabilité qui nous incombe. Celle d'avoir un regard sur notre monde, ses réalités, ses réussites, ses inégalités, ses équilibres, ses injustices. Nous nous questionnons. Comment améliorer le quotidien de toutes et tous ? Comment améliorer notre vivre-ensemble ? Nos systèmes de solidarités ? Comment préparer notre société au monde de demain ? Nous nous passionnons, nous débattons.

Nous échangeons, nous nous disputons. Nous avançons. Nous cherchons comment rester connectés à la France et à ses territoires, au quotidien que vivent les Françaises et les Français. Nous sommes à l'Assemblée nationale.

J'ai toujours aimé ce lieu. En tant que citoyen tout d'abord, lors du premier débat sur la conférence sur le changement climatique que j'étais venu

suivre lors de mes études. En tant que collaborateur parlementaire ensuite, quand j'ai découvert le fonctionnement de cette institution, observé le travail des députés, des administrateurs, des huissiers, de toutes celles et tous ceux qui y travaillent au quotidien. En tant que député aujourd'hui, dans une époque de révolutions sociétale, technologique, écologique et citoyenne. Une période qui m'amène à me questionner sur l'évolution de cette institution. N'est-elle pas trop figée dans le temps et comment ne pas s'éloigner du terrain ? Ce questionnement n'est pas individuel. Il s'inscrit entièrement dans le cadre des travaux lancés par le président de l'Assemblée nationale François de Rugy qui nous pousse les uns et les autres à repenser actuellement cette institution.

Notre questionnement collectif de départ est, au fond, très français. Nous passons beaucoup de temps à nous interroger sur l'organisation de notre société, de nos entreprises, de nos administrations, de nos écoles et universités, sur nos territoires, sur nos institutions, sur notre démocratie. Nous sommes en permanence confrontés à un double questionnement conservateur et progressiste qui nous pousse à aller de l'avant. On pourrait voir là une certaine forme d'insatisfaction permanente. J'y vois pour ma part une volonté continue de progresser. Une seule constante ne changeant jamais, le respect de notre pacte républicain qui repose sur la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Notre questionnement n'est donc pas nouveau mais nécessaire car, oui, nous devons faire évoluer l'Assemblée nationale, l'ouvrir sur le monde et la société, la plonger dans les débats qui animent notre société. Nous devons la moderniser et lui donner les outils capables de répondre à ces objectifs. Pour ma part, je commencerai ici par les outils.

Quand je parle d'outils, je pense d'abord à la procédure législative qui est trop longue, répétitive et non aboutie. Le rôle du député n'est pas uniquement d'écrire et de voter la loi. Son rôle est d'assurer tout le processus de préparation, de fabrication, d'explication et d'évaluation de la loi. Son rôle est aussi de contrôler l'action du gouvernement. Le faisons-nous aujourd'hui ? J'aimerais pouvoir répondre oui. Mais ce n'est hélas pas le cas. La réalité est que nous nous concentrons bien trop sur le seul vote de la loi, ce qui nous a entraîné depuis plusieurs années dans une course à la surproduction législative hallucinogène. Ce qui compte, ce n'est pas de savoir si le texte législatif débattu est nécessaire et utile, s'il est de qualité. Ce qui compte, c'est de faire du chiffre ! La réussite d'une législature s'évalue au nombre de textes adoptés. Nous multiplions donc les textes en jouant sur la longueur de la procédure législative. Ce qui est regardé, c'est essentiellement l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale, le scrutin public qui a lieu le mardi après-midi à 16h30 juste après la séance des questions au gouvernement. suite du processus et la mise en application de la loi, l'attention et l'exigence d'efficacité sont moindres. Résultat, nous avons des lois qui sont pour partie désuètes à peine adoptées, de plus en plus volumineuses et qui pour un tiers ne reçoivent pas de décret d'application. Ce système ne peut perdurer car, au-delà d'affaiblir notre démocratie, c'est toute notre société et son fonctionnement qui en pâtissent.

Paradoxe de la situation, aujourd'hui, il nous faut reprendre le temps de construire la loi tout en accélérant le processus. Il nous faut reprendre le temps en décomposant bien les différents moments de la procédure législative et en

respectant l'utilité de chacun de ces moments. Cela doit nous permettre de réduire le nombre de textes, chaque texte devant être nécessaire et utile, et d'améliorer la qualité des lois et leur applicabilité.

Prendre le temps de construire la loi, c'est renforcer le travail parlementaire en amont en associant davantage les parlementaires à la construction des études d'impacts et en mettant en débat ces études au sein des commissions qui, au regard d'éléments d'informations objectifs, pourraient délibérer sur la nécessité de recourir ou non à un projet ou à une proposition de loi. Prendre le temps nécessaire de ce débat sur le caractère nécessaire et utile d'un texte législatif nous permettrait de mieux maîtriser le contexte des lois, et de mettre de côté les textes à caractère émotionnel.

Prendre le temps de mieux construire la loi, c'est ensuite allonger le temps de débat sur un texte en commission et dans l'hémicycle mais limiter le nombre de lectures à une seule. Aujourd'hui, entre la commission et la séance publique, les textes sont discutés en urgence en moins de dix jours mais nous multiplions les lectures entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Je propose de généraliser l'étude d'un texte législatif à une seule lecture, en étalant sur trois semaines, les échanges sur les textes législatifs, à la fois en commission et en séance publique. Par ailleurs, afin de ne pas produire des lois qui perdraient tout leur intérêt entre le moment de leur dépôt auprès du bureau de l'Assemblée nationale et le moment de leur adoption, nous devrions mettre en place une obligation d'examen sur six mois. Passé ce délai, le texte serait jugé caduque. À côté de cette procédure générale, une procédure d'exception serait mise en place pour les textes qui nécessiteraient un temps d'étude et d'échange plus long.

Prendre le temps de mieux construire la loi, c'est enfin mieux évaluer l'applicabilité de celle-ci. Après toute adoption d'un texte législatif, une mission de suivi et d'évaluation devrait être mise en place pour assurer le suivi de son exécution sur une durée de deux ans avec présentation d'un rapport d'évaluation tous les six mois et un rapport conclusif au terme des deux années. Ce rapport conclusif, au-delà d'évaluer le taux d'applicabilité de la loi, mettrait également en lumière les impacts de la loi sur notre société.

Nous devons revoir le processus de décision qui nous conduit à recourir à la loi. Nous devons améliorer la qualité de sa fabrication, sa mise en œuvre et son évaluation. Mais la réflexion sur les outils du législateur ne doit pas s'arrêter là, bien entendu. Elle doit s'étendre également aux moyens de travail qui sont mis en place pour les parlementaires et des administrations. Je resterai là dans le cadre de l'Assemblée nationale.

Certains moyens de travail doivent être renforcés. L'enveloppe budgétaire consacrée aux collaborateurs parlementaires doit être revue à la hausse et un statut des collaborateurs parlementaires doit être définitivement mis en place. Nous devons tout simplement sortir de l'artisanat qu'est le système actuel pour le professionnaliser. Cela passe par la hausse de cette enveloppe afin de permettre aux députés de construire des équipes parlementaires complètes dans un cadre contractuel respectueux de notre code du travail.

Certains moyens doivent être modernisés, l'Assemblée nationale doit tout simplement rentrer dans le XXI^e siècle et prendre le virage de la révolution technologique et écologique qui est

en cours. L'accès au numérique doit être généralisé et l'Assemblée nationale doit être à la pointe tout en mettant en place les dispositifs de cyber-protection indispensables à son bon fonctionnement. Dans ce cadre, une mission parlementaire d'étude et d'application, ouverte aux acteurs de la French Tech, doit être mise en place de manière urgente afin de moderniser le plus rapidement possible cette institution et ses outils de travail. Ce point représente un réel chantier sachant que certains bureaux, dont le mien par exemple, ne sont pas encore dotés du wifi.

La modernisation des moyens de travail passe aussi par l'adaptation de l'Assemblée nationale à la transition écologique. Au-delà de la question de la restauration qui doit recourir aux produits bio et aux produits issus des circuits courts, l'Assemblée nationale doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre, qu'il s'agisse de son parc automobile, de l'isolation de ses bâtiments ou du traitement et du recyclage de ses déchets et du papier

Modernisation technologique, virage écologique, l'Assemblée nationale doit enfin devenir exemplaire sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les situations de harcèlement, qu'il s'agisse de harcèlement sexuel, professionnel, physique ou moral. Dans ce cadre, et parce que l'Assemblée nationale est un lieu de travail, la place et le rôle des syndicats doivent être renforcés (en termes de locaux et de moyens), un comité économique, social, écologique et sanitaire devrait être mis en place afin d'avoir un cadre de négociation et de protection des agents, des collaborateurs mais aussi des députés. L'Assemblée ne peut demeurer un lieu d'exception.

Bien entendu, cette réflexion sur les outils est incomplète, mais je tenais ici à avancer sur ces quelques propositions avant de passer au second point d'échange que je souhaite voir émerger. Comment ouvrir davantage l'Assemblée nationale sur le monde et la société ?

Je l'ai écrit plus haut, lorsqu'on y rentre pour la première fois, on est émerveillé. Au fur et à mesure, on peut s'y trouver enfermé. L'Assemblée nationale est un îlot à part dans Paris. On peut rapidement, voire très rapidement, y vivre de manière isolée. Comme dans un monde en soi et de l'entre-soi. À l'heure d'Internet, de l'accès à l'information en continu et partout, des chaînes d'actualité en continu, du fonctionnement (ou du désir) de plus en plus horizontal de notre société, au moment où nous vivons et travaillons de plus en plus dans un « nuage » interconnecté, il est évident qu'il nous faut réfléchir à l'ouverture de l'Assemblée nationale sur la société, les citoyens et les territoires.

Sur la société, en développant les échanges avec les différents secteurs d'activités, d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Avec les citoyens qui ont accès à l'information d'un simple clic et qui sont exigeants, qui veulent comprendre et voir leur expertise reconnue et prise en compte. Avec les territoires. L'Assemblée nationale est bien entendu une et indivisible mais elle doit avoir des relais physiques dans tous les territoires, dans toutes les circonscriptions, afin que les Françaises et les Français puissent accéder à la loi, la comprendre, la critiquer, l'amender, l'évaluer, la rêver pourquoi pas.

Concernant les liens entre l'Assemblée nationale et la société, au-delà de l'organisation de débats et de colloques, une méthode de travail institutionnel devrait se mettre en place entre l'Assemblée et le Conseil économique, social et environnemental (CESE). Ce dernier multiplie les

travaux qui donnent lieu à différents travaux qui sont transmis aux parlementaires sans qu'aucune discussion ne suive. Nous restons à un niveau d'information qui alimente trop peu les travaux des députés. Sans rentrer ici dans les réformes à apporter à notre CESE, les rapports produits par cette chambre devraient, au même titre que les textes législatifs, être déposés auprès du bureau de l'Assemblée nationale avant d'être présentés, étudiés et débattus dans les commissions respectives. Et ce afin de renforcer la fonction prospective des députés.

Le lien entre l'Assemblée nationale et la société passe aussi selon moi par le développement de son activité, sa présence hors les murs du 7^e arrondissement de Paris. En tant que nouveau député, j'ai été marqué par la difficulté que représente la recherche d'un local en circonscription pour y établir ma permanence que j'ai appelée « atelier législatif ». Il y a là un problème. La présence du député, c'est-à-dire de la représentation nationale, dans les territoires ne peut pas dépendre uniquement du bon vouloir des acteurs publics et privés locaux. Et, même si nous vivons à l'heure du numérique, je pense qu'une antenne locale de l'Assemblée nationale devrait être installée dans chacune de nos circonscriptions. Selon un cahier des charges précis élaborés par le bureau de l'Assemblée nationale et les présidents des différents groupes parlementaires, de tels locaux seraient, au-delà d'un lieu de travail et d'accueil pour le député, un espace d'information, de consultation et d'échange ouvert à l'attention de tous les citoyens. Cela recréerait un véritable lien entre l'Assemblée nationale et les territoires, un lien profondément affaibli aujourd'hui.

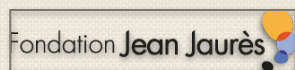
Si le lien avec les territoires doit être repensé, celui avec les citoyens doit lui être complètement refondé. D'abord, il faut rappeler que le député est un élu de la Nation, il n'est pas un élu local, pas un maire bis, pas un-e assistant-e social-e. Sa fonction, je l'ai écrit plus haut, est de préparer, fabriquer, écrire, voter puis évaluer la loi. Et il doit le faire avec une exigence de qualité et d'efficacité. Il doit pour cela s'appuyer sur ses concitoyens. Il doit le faire car il n'est pas expert de tous les sujets et parce que les citoyens ont une expertise qui peut améliorer la loi. Cela participe à une meilleure compréhension de la loi, à son partage et à son acceptation. Pour y arriver, il faut revoir la manière dont le député travaille en circonscription. Il faut sortir de l'habitude de la permanence parlementaire qui concurrence inefficacement l'action des autorités locales et qui tombe parfois dans le clientélisme. En effet, que peut faire le député face aux multiples demandes de logements ou de places en crèches qu'il reçoit ? De tels dossiers ne relèvent pas de sa compétence. Il faut le dire et l'expliquer.

En l'espèce, cette réflexion appartient à chaque parlementaire. Je lance pour ma part l'expérience d'un atelier législatif sur la sixième circonscription du Val-de-Marne qui a pour objectif d'être un lieu où je vais de manière très régulière présenter les textes législatifs, les mettre en débat, mesurer auprès des habitants des villes de cette circonscription leurs ressentis.

Sur cette question du lien entre le Parlement et le citoyen, un organe pourrait être créé, sur le modèle de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Je propose que soit créé un office parlementaire d'évaluations citoyennes des textes législatifs en lien avec la Commission nationale du débat public. Cet office aurait pour vocation de piloter la mise en place de jurys citoyens qui seraient tirés au sort et mandatés pour évaluer les différents textes législatifs. Là aussi, les travaux

de ces jurys citoyens, qui seraient assortis de propositions, seraient transmis au bureau de l'Assemblée nationale avant présentation devant les commissions compétentes pour mise en débat. À l'heure où la défiance des Français envers leur Parlement est forte et où notre société aspire à davantage d'horizontalité et de transparence, il nous faut avancer sur de telles idées démocratiques innovantes.

Dans un contexte de transformations sociétales, technologiques et environnementales importantes, notre démocratie traverse aujourd'hui une crise de représentation, c'est un fait. Nos institutions ont traversé le temps, elles ont une histoire, elles sont solides. Elles sont les gardiennes de nos valeurs démocratiques mais elles se doivent d'évoluer pour davantage prendre en compte les réalités propres à notre époque et redensifier le lien démocratique avec les Françaises et les Français. Ce lien ne peut uniquement se manifester réellement tous les cinq ans lors des différentes élections nationales. Il est donc nécessaire que nous travaillions sous cette législature à apporter des modifications à nos institutions, à commencer par le cœur de notre République, l'Assemblée nationale.



V) M1717 : où en est Benoît Hamon avec son mouvement ?

Par Bruno Rieth

Un à un, les amis de Benoît Hamon quittent le PS pour rejoindre le M1717 créé en juillet. Bien décidés à disputer à la France insoumise une hégémonie sur la gauche.

C'est "une rupture tranquille". Sans heurts ni cris, ni sanglots. Les proches de Benoît Hamon quittent le navire socialiste un à un, en douceur, emboîtant le pas à l'ancien candidat à la présidentielle qui avait annoncé son échappée le premier juillet, lançant par la même occasion l'appel du Mouvement du 1er juillet 2017 (M1717). Certains le font après "35 ans de militantisme", à l'image de Pascal Cherki, l'ancien député de Paris qui a fait ses valises en octobre.

Après Cherki, mais aussi l'ancienne parlementaire du Doubs Barbara Romagnan ou Carine Petit, maire du 14^{ème}, arrondissement de Paris, c'est au tour ce mardi 14 novembre des eurodéputés Guillaume Balas et Isabelle Thomas de rendre publique la fin de leur idylle avec Solférino, dans un long entretien accordé à Mediapart. "La vie a quitté le PS", regrettent-ils. Et d'affirmer que "désormais, le 'Mouvement du 1er juillet' doit devenir un levier suffisant pour obliger tout le monde à bouger à gauche". Car les anciens camarades de courant de Benoît Hamon au PS ne mettent pas fin à leur vie politique. Bien au

contraire.

Nous ne voulions pas perdre six mois à attendre la fin du congrès socialiste pour constater que rien ne se passe. Guillaume Balas

"Le M1717 a besoin de toute les énergies pour s'organiser. Car s'il a attiré beaucoup de monde, il y a encore beaucoup de travail pour qu'il y ait une traduction politique de ses ambitions", confie à Marianne Guillaume Balas. Une urgence à consolider le mouvement qui explique ces départs du PS : "Nous ne voulions pas, avec Isabelle Thomas, perdre six mois à attendre la fin du congrès socialiste pour constater que rien ne se passe".

Le petit mouvement initié par Benoît Hamon a un agenda déjà bien chargé. Avec cette date butoir du 2 décembre et le rendez-vous au Mans, "qui sera le moment fondateur du mouvement, poursuit Balas. Nous allons choisir notre charte, poser les grands éléments d'orientation ainsi qu'adopter le nouveau nom du mouvement". Une consultation, qui prendra fin le 20 novembre, a pour cela été ouverte, avec 44 questions à la clé sur les grands thèmes abordés et la stratégie à adopter. "On va également vraisemblablement lancer une grande campagne politique sur l'écologie", précise encore le député européen.

M1717 revendique 30.000 adhérents en ligne

Entre deux rendez-vous, Pascal Cherki ne cache pas son optimisme débordant pour sa nouvelle formation : "On est sur une très bonne croissance. Depuis l'appel du 1er juillet, nous avons 30.000 adhérents et environ 450 comités de soutien dans toute la France", même s'il relève que tous ces comités "ne sont pas forcément de taille égale". Quant aux adhérents, pour le moment, il ne s'agit que d'une adhésion en ligne sur le site du mouvement. D'adhérent virtuel à militant, il reste encore un pas à franchir qui ne va pas forcément de soi, ce que reconnaît ce proche de Hamon. Reste que le mouvement se structure progressivement.

Prenant en exemple son terrain de militantisme, le 14^{ème} arrondissement parisien, Cherki décrit : "Il y a beaucoup de nouveaux visages. Des personnes qui ont voté Macron ou Mélenchon à la présidentielle par efficacité, pour éviter un Fillon ou une Le Pen, mais qui nous disent qu'ils étaient en fait d'accord avec le projet porté par Benoît". Pas des anciens militants du Parti socialiste donc, "mais des personnes entre 18 et 40 ans qui ont une conscience politique, un intérêt de la chose publique". Viennent également passer une tête des militants d'EELV, des communistes voire des Insoumis, affirme-t-il encore, "des profils qui sont venus plutôt dans un second temps parce qu'on autorise la double appartenance".

Le PS a perdu son hégémonie, mais il n'a pas encore été remplacé par LFI, à la différence de ce que croit Mélenchon. Pascal Cherki

Guillaume Balas explique que ses camarades et lui sont "dans l'étape de l'affirmation", laquelle ne se fera pas "contre les autres", assure Cherki : "Nous n'avons pas d'ennemis à gauche ni de préalable à la discussion. Quand les syndicats appellent à une mobilisation, on y va. Quand Mélenchon appelle à manifester, on y va aussi." Reste que le 2 décembre, une fois le mouvement officiellement lancé avec un nouveau nom, il

faudra bien se pencher sérieusement sur son rapport aux autres formations. "Avant, qu'est-ce que c'était la gauche ? Un PS hégémonique et des satellites. Le satellite communiste, le satellite vert et le satellite du PRG qui, tous les six mois, nous jouaient 'retenez-moi ou je fais un malheur'", analyse Pascal Cherki. Une répartition qui n'est plus lorsque le candidat du PS échoue à passer au 1er tour d'une élection présidentielle, atteignant péniblement les 6% des suffrages...

Un résultat qui est surtout le fruit d'une longue décomposition, selon l'ancien socialiste, débutant en 2001 avec l'échec de Lionel Jospin à l'élection présidentielle, amplifiée par la campagne de 2005 sur le référendum au traité constitutionnel européen et finalisée avec la présidence de François Hollande. "Le PS a perdu son hégémonie, mais il n'a pas encore été remplacé par la France insoumise à la différence de ce que croit Jean-Luc Mélenchon", défend Cherki. Car cette hégémonie, indispensable pour penser la prise de pouvoir, ne se fera que "sur une hégémonie de projet", avance-t-il.



par Bruno Rieth

Marianne

VI) Cent militants LRM déclarent qu'ils vont quitter leur parti

Une centaine d'adhérents de La République en marche signent mardi une tribune dans laquelle ils dénoncent la conduite politique du parti et annoncent leur départ.

Le Monde



Une centaine de « marcheurs », parmi lesquels quelques élus, devraient quitter La République en marche (LRM) vendredi, veille du conseil national du parti présidentiel appelé à désigner Christophe Castaner au poste de délégué général.

Dans une tribune publiée mardi 14 novembre sur le site de Franceinfo, ces « 100 démocrates »

autoproclamés dénoncent le manque de démocratie qui règne, selon eux, au sein de la formation du président de la République. Quelque 800 membres, dont des parlementaires, des élus, des référents et 200 militants tirés au sort doivent se réunir samedi 18 novembre, à Lyon.

« Cerise sur le gâteau »

C'est lors de cette réunion que Christophe Castaner, unique candidat au poste de délégué général de LRM, doit être désigné. Mais, là où d'autres partis consultent l'ensemble de leurs adhérents, M. Castaner devrait être désigné par un vote à main levée de l'ensemble de ce collège.

Un mode de désignation qui n'a pas manqué de faire tousser les signataires de la tribune. « Le prochain "sacre" de Christophe Castaner, élu à la tête du parti avant l'heure en l'absence de concurrents, laisse peu d'espoirs aux militants en attente de démocratie », peut-on lire.

Pour Michel Coste, ancien référent départemental de LRM en Ardèche et signataire de cette tribune, « la désignation de Castaner c'est la cerise sur le gâteau ». « Ça symbolise le système en place dans ce parti », explique-t-il au Monde.

« On nous avait promis un mouvement horizontal et ascendant, et on a un parti vertical et descendant. On a essayé de secouer le cocotier mais ça a été sans succès. »

Parmi les démissionnaires figurent également Tiphaine Beaulieu, présidente de la confédération des marcheurs de la République (elle faisait cependant l'objet d'une procédure d'exclusion de LRM, indique-t-on au sein du mouvement), et Emmanuel Drouin, élu municipal de Segré (Maine-et-Loire). Leur départ devrait être officialisé dans un message délivré vendredi par huissier au siège de LRM à Paris.

Vers un remaniement gouvernemental

« Aucune instance de régulation n'a été activée », déplorent les « marcheurs » en partance.

« Pire, les nouveaux statuts avec une représentativité très affaiblie de la base militante ne permettent ni la liberté d'opinion et d'expression ni une critique interne du pouvoir contre ses propres abus. »

Ils affirment ne pouvoir « continuer au sein d'un mouvement ou parti sans ligne politique qui n'a pas su s'appuyer sur les piliers de la démocratie et qui a nié avec arrogance et mépris l'intelligence du peuple ».

La désignation de l'actuel secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement et porte-parole du gouvernement devrait être l'occasion d'un léger remaniement de l'équipe d'Edouard Philippe, qui prendra la parole samedi à Lyon en tant que chef de la majorité. Le poste pourrait alors être retiré à M. Castaner.

« Christophe Castaner est membre du gouvernement et membre fondateur de la LRM. Donc ses interlocuteurs dans la majorité et dans l'opposition savent bien d'où il parle », estimait mardi sur LCP la députée LRM Aurore Bergé. « Donc ça ne me gêne absolument pas qu'il puisse rester en charge des relations avec le Parlement. »

« Ça rentre, ça sort, ça respire »

Au siège de La République en marche, on dit attendre l'officialisation de ces défections pour

cent départs avec les 166 000 adhésions enregistrées depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir il y a six mois. Le total revendiqué est de 386 000 membres (l'adhésion est gratuite à LRM).

« Il y a une minorité qui voudrait que le mouvement soit différent et, en même temps, il y a des milliers de gens qui s'engagent », a assuré une responsable à Reuters.

Le député LRM Florian Bachelier juge pour sa part « plutôt sain » ce début de fronde militante. « Ça rentre, ça sort, ça respire... un mouvement, c'est ça aussi la démocratie », a-t-il déclaré à la presse dans les couloirs de l'Assemblée nationale.

« Il y a un corps de règles qu'on a voté, un agenda, un processus qu'on a respectés cet été, qu'on est en train de mettre en place. On va voter pour le secrétaire général, pour le bureau exécutif. C'est la mise en place des règles. Certains sont moins à l'aise avec les règles que d'autres, donc ça respire », a-t-il affirmé.

Dans sa profession de foi, Christophe Castaner évoque son vœu de « réinventer » le parti, dont il entend « préserver la voix singulière » face au pouvoir.

Une version précédente indiquait que « Parmi les démissionnaires figurent également Tiphaine Beaulieu, présidente de la confédération des marcheurs de la République ». Nous avons apporté la précision suivante : « elle faisait cependant l'objet d'une procédure d'exclusion de LRM, indique-t-on au sein du mouvement ».

lemonde.fr

**A Suivre...
La Presse en Revue**

LAPRESSEENREVUE.EU